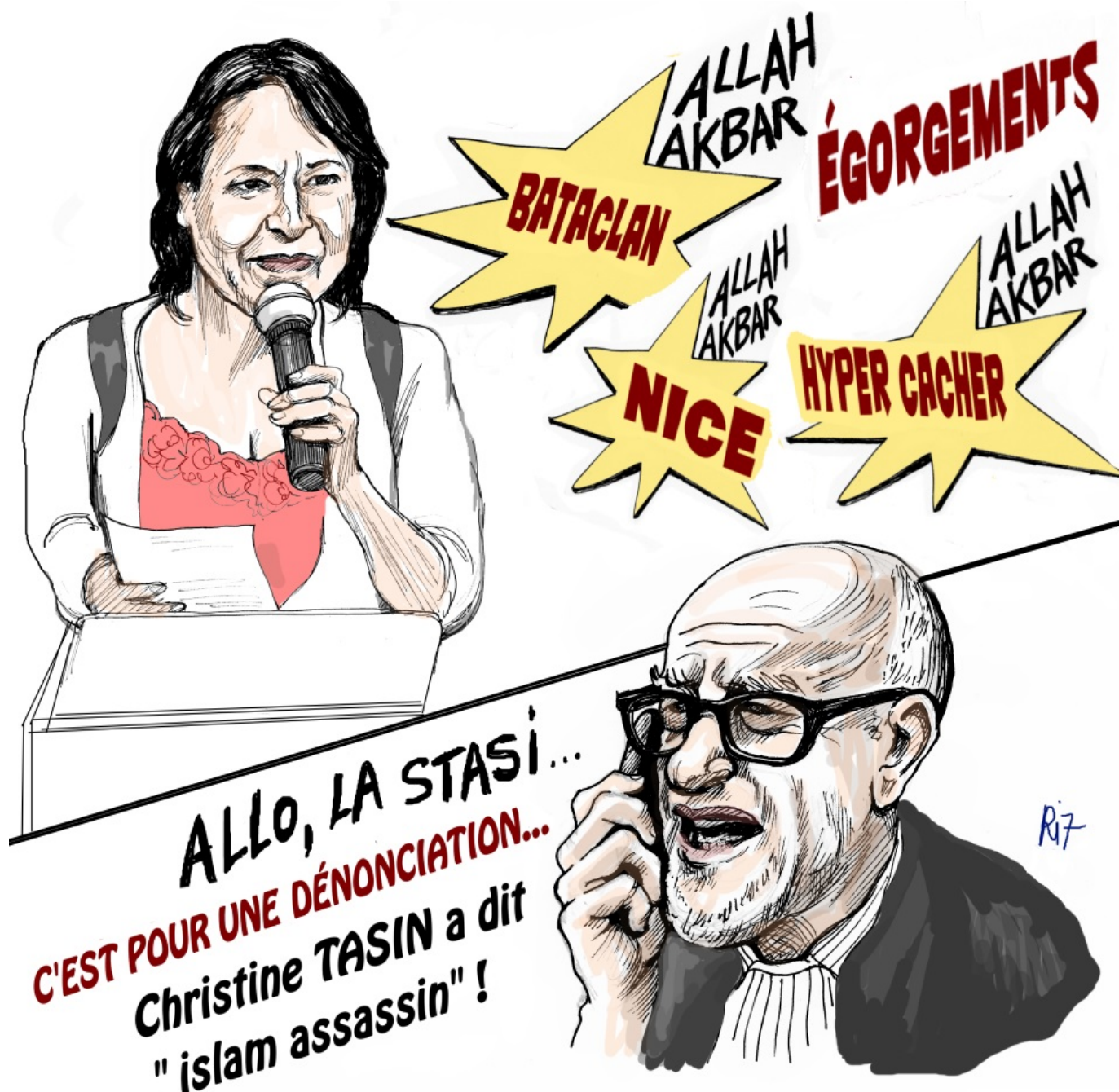


Procès Christine :
fonctionnaires collabos,
Licra, vous aurez des comptes
à rendre...



Nous avons eu ce week-end un aperçu de ce qui va se passer

durant les deux derniers mois du pouvoir socialiste. L'ineffable Cazeneuve, qu'on croyait payé pour diriger le gouvernement de la France, a annoncé qu'il allait s'engager à fond dans la campagne présidentielle, avec un seul objectif : empêcher Marine Le Pen d'être élue.

Et à Nantes, on a eu un avant-goût de ce que cela voulait dire : une véritable milice fasciste a multiplié, en période d'état d'urgence, actes de vandalisme et agressions contre les policiers, pour empêcher un meeting de la candidate du FN de se tenir. Et comme les forces de l'ordre n'ont pas comme consigne de nettoyer le terrain, cela donne encore des dizaines de blessés dans leurs rangs, et une impunité totale chez les miliciens du pouvoir socialiste.

Pendant ce temps là, la justice socialiste, indulgente avec les casseurs et les musulmans racistes, s'acharne sur la résistance patriotique et ses meilleurs combattants.

Ce mercredi 1er mars, Christine Tasin, relaxée d'un précédent procès (on ignore si le Parquet a fait appel) sera de nouveau traînée devant la 17e chambre, suite à une délation-signalement de la clique Licra : Jakubowicz-Goldman-Stasi. Bien sûr, coup classique, le Parquet, suite à la dénonciation, dépose plainte, et les mouchards n'ont plus qu'à se porter partie civile. Le crime de Christine ? Avoir, au lendemain de l'assassinat des deux policiers de Magnanville, désigné l'islam comme coupable de ce crime sordide, commis devant le petit garçon du couple, et avoir répété à plusieurs reprises : « Islam assassin ».

Que ce procès puisse se tenir est en soi déjà un véritable scandale. Qu'un procureur ose instruire un signalement aussi grossier que celui de la Licra est une honte pour la justice française. Qu'une résistante comme Christine soit traînée au tribunal par des collabos est inacceptable, et ceux qui se sont rendus coupables de cette forfaiture paieront un jour.

Une semaine plus tard, le 8 mars, ce sera Robert Ménard qui sera traîné devant la 17e Chambre par la Licra et le Mrap. Le crime du maire de Béziers : avoir affirmé que dans certaines classes de sa ville, il y avait 91 % d'élèves musulmans, et que cela posait quelques problèmes. La Licra, encore elle, et le Mrap, en première ligne depuis 30 ans quand il s'agit de défendre l'islamisation de la France, se permettent de se porter partie civile, puisque le Parquet, aux ordres des socialistes, a déposé plainte.

Ensuite, le 22 mars, ce sera au tour de Pierre Cassen de se retrouver devant la 17e Chambre. Là, on est dans le grandiose. Notre fondateur est sommé de répondre sur deux textes de Maxime Lepante, expliquant que le risque zéro est possible, en France, si on expulse tous ceux qui se réclament de l'islam. Pierre n'a jamais été reconnu coupable d'être directeur de publication, il a des éléments solides qui prouvent qu'il ne l'est plus depuis novembre 2012, mais sur la foi d'un rapport policier particulièrement partisan, trois juges l'ont déjà mis en examen ! Connaissant notre fondateur, et son avocat, Maître Pichon, qui lors d'une conférence de presse, dénonçait la dérive partisane et totalitaire de la justice socialiste, on se doute qu'ils sauront trouver les mots pour dire aux juges le scandale que constitue ce procès, et l'acharnement contre notre fondateur.

Quant à Eric Zemmour, il a déjà condamné une première fois de manière scandaleuse pour ses propos sur l'origine ethnique des délinquants – que tout le monde constate – puis victime d'une autre condamnation ahurissante pour des propos non tenus à un journaliste italien. Comme si cela ne suffisait pas, il fut ensuite l'objet ensuite d'une plainte grotesque d'une avocate franco-marocaine, Samia Maklouf, pour apologie du terrorisme, rien de moins. Cette fois, c'était tellement gros que le Parquet classa cette plainte sans suite. Eric pouvait donc se croire tranquille. C'était sans compter sur le vaillant maire PCF de Grigny, Philippe Rio, qui a décidé de traîner le

journaliste du Figaro devant le tribunal. Le crime d'Eric ? Avoir affirmé une évidence, en évoquant La Grande Borne, à Grigny, en disant que ce n'était plus la France. Dans le climat actuel, on peut s'attendre à ce que cette plainte soit instruite.

Sur ces quatre affaires, on est tout simplement dans un scandaleux délit d'opinion, et dans des pratiques totalitaires où on veut empêcher des Français, lanceurs d'alerte, de dire, sur l'immigration et l'islamisation, une vérité que les maîtres-censeurs ne veulent pas que le peuple de France entende. D'où le pas de deux des faux antiracistes et du Parquet, pour traîner tous les déviants au tribunal.

Cela peut se faire grâce à la complicité des journalistes de propagande, ce que démontrait fort bien, durant la première moitié de son intervention, notre fondateur Pierre Cassen, lors d'une conférence de presse demandant l'abrogation de la loi Pleven.

Pourtant, dans le même temps, le pouvoir socialiste, ses médias et ses juges font preuve d'une grande tolérance devant des propos ou des tweets pourtant ouvertement racistes contre la France, hostiles aux Juifs, des appels au djihad, des insultes homophobes et une accusation de viol... quand ces délits sont le fait de musulmans, choyés par la gauche bobogauchiste et des médias.

On a dit beaucoup sur Mehdi Meklat. Le choucho de la bobosphère a été démasqué, suite à des tweets ouvertement antisémites, racistes et haineux contre la France. Eh oui, Georges Bensoussan – lui aussi traîné devant la 17e chambre – avait raison sur l'antisémitisme musulman et le lait maternel... Pourtant, il est défendu par nombre « d'antiracistes », dont l'ineffable Askolovitch, ce qui déclenche la colère de Philippe Val, ancien patron de Charlie Hebdo...

<http://www.jeanmarcmorandini.com/article-365147-philippe-val-e>

[x-patron-d-inter-et-de-charlie-furieux-la-facon-dont-les-inrocks-defendent-les-tweets-antisemites-de-mehdi-meklat-est-honteuse-ecoutez.html](#)

Nous n'avons pas oublié que le même Askolovitch, déformant grossièrement les propos de Christine Tasin, appelait, suite à un article publié sur Boulevard Voltaire, la justice française à le poursuivre.

Yacine Chaouat bénéficie, lui aussi, d'une indulgence étonnante de la part des médias, de la bobosphère et du Parti socialiste. Nommé maire-adjoint du 19^e arrondissement par Roger Madec, dont il se dit qu'il avait les yeux de Chimène pour ce jeune homme, il se fait prendre en train de frapper son épouse, venue de Tunisie et voulant vivre l'Européenne, à coups de ceinturons, attachée à un radiateur. Bien que longtemps protégé par l'appareil socialiste, la pression de certaines féministes devient trop forte, et il doit démissionner.

Séduit par un tel talent, Cambadélis, nouveau patron du PS, veut en faire un secrétaire national à l'intégration républicaine. Là, même si c'est gros, la théorie de Goebbels ne passe pas. N'écoutant alors que son bon cœur, Roger Madec, devenu sénateur, l'introduit (défense de rire) au Sénat comme attaché parlementaire. Et là, n'ayant plus sa femme sur qui taper, le jeune homme doit s'occuper : il envoie donc des tweets élogieux pour le djihad musulman et les soldats d'Allah. A noter que dans son communiqué, l'AFP ne signalait ni le nom du sénateur, ni celui de son attaché parlementaire, et que Florian Philippot a dû, sur BFM-TV, batailler pour que le nom soit connu. A notre connaissance, l'homme est toujours attaché parlementaire, Roger Madec n'a toujours pas été convoqué par la justice, et le scandale ne fait pas la « une » des médias de propagande.

Dans un registre complémentaire, qui a oublié l'épisode Razy

Hammadi ? En état d'ébriété avancée, le député de Montreuil, dans les rues de sa ville, avait été surpris en train d'insulter grossièrement un autre homme, lui disant ces paroles fortes, dignes d'un député de la République... islamique : « L'affaire elle est terminée, enulée de ta race, fils de pute... ».

Là encore, les médias furent d'une rare complaisance, permettant, dans les jours qui suivirent, à Hammadi de s'expliquer, et d'inventer une histoire à dormir debout pour justifier ses propos. Là encore, Cambadélis saura reconnaître les mérites du garçon, et en fera un nouveau porte-parole du PS. Aucune plainte d'association homosexuelle, ni anti-raciste...

Mais le plus bel exemple est sans doute celui du sympathique Ahmed Chekhab, valeureux maire adjoint de Vaulx-en-Velin. Voilà les propos qu'il a tenus au responsable du club d'athlétisme de la Ville.

« Il veut Niquer Ahmed Chekhab... tu veux Zeitoun ? Tu veux Zeitoun ? Tu veux un juif ? C'est ça, mais c'est ça quoi ! c'est ça qu't'aimes, t'aimes pas quand les gens qui sont en place ils te ressemblent, ils veulent t'aider tu préfères un juif qui te nique bien, qui te nique bien, tu préfères un enulé qui te nique bien, c'est ça que tu veux. Tu veux un enulé qui te nique bien... c'est bien Zeitoun... tu me parlais de ça au marché, les sionistes, nanani, nanahein... Tu veux un juif, tu veux un zeitoun ? c'est ça que t'aimes ... t'as perdu un ami... »

Que croyez-vous qu'il arriva ? La Licra intervint, bien évidemment. Elle signa (sans doute contre de solides contreparties) une convention avec la Ville, pour lutter contre le racisme, bien sûr. Et publiera un communiqué inoubliable : « *Ahmed Chekhab va se consacrer à la mise en place à Vaulx-en-Velin d'un plan de lutte contre le racisme, en partenariat avec la Licra.* »

Ni le Parquet, ni la Licra, ni la LDH, ni Sos Racisme, ni le Mrap, et encore moins le CCIF, et pas davantage les LGBT, n'ont encore déposé plainte contre Mehdi Meklat (qui a même pu quitter la France sans être inquiété), ni contre Yacine Chaouat, ni Contre Razzy Hammadi, ni contre Ahmed Chekhab...

Dans ces quatre exemples, ces personnalités se sont tout simplement comportés comme les musulmans doivent se conduire vis-à-vis des non-musulmans, s'ils respectent les textes sacrés du Coran. Et ces quatre là ne sont que le dessus de l'iceberg. On pourrait parler de Fouad Harjane, vaillant antifa de Moselle, accusé par Alternative Libertaire de « viol et d'attitude de prédateur ». Et de combien d'autres ?

Jamais ces quatres musulmans n'ont eu le moindre compte à rendre à la justice française. Imaginez un membre de Riposte Laïque ou du Front national tenir des propos semblables...

Tout cela pour dire que cela confirme que la justice socialiste est de plus en plus une justice d'exception, que les prétendus antiracistes sont des imposteurs, et que Christine, Robert, Pierre, Eric et nombre de patriotes n'ont rien à faire devant un tribunal.

Tout cela pour confirmer que tous ces procès n'ont aucune légitimité, et que, quand Marine Le Pen refuse de répondre, en période électorale, aux convocations des enquêteurs, on se demande si Christine, Robert, Pierre et Eric ne devraient pas faire de même...

Quant aux policiers ou juges, qui se rendent, par servilité ou par idéologie, complices de ces saloperies, qu'ils méditent cette phrase de Marine Le Pen, à Nantes, ce dimanche après-midi : « Aux fonctionnaires à qui le pouvoir demande de surveiller les opposants, je dis qu'ils devront rendre des comptes quand il aura été balayé par l'élection ». Nous ajouterons aux propos de Marine qu'il ne faudra pas oublier la Licra et les autres vautours de « l'antiracisme ».

Encore deux mois pour virer les crapules qui nous gouvernent,
et osent nous faire juger.

Encore deux mois pour faire gagner la France, et retrouver un
pays de liberté.